



Conseil d'Administration du CCAS du 13 avril 2023

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Etabli en application de l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales et leurs groupements.

Le jeudi 13 avril 2023 à 17h, le Conseil d'Administration du CCAS, convoqué le 4 avril 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire de PEYPIN.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres de l'assemblée :

Monsieur	LEONARDIS Jean-Marie	<i>Présent</i>
Madame	MAGAGLI Laurence	<i>Absente</i>
Madame	BRUNY Muriel	<i>En cours de renouvellement</i>
Monsieur	CAUDULLO Gilbert	<i>Présent</i>
Monsieur	ULBRICH Maximilien	<i>Présent</i>
Monsieur	VACCARO Albert	<i>Présent</i>
Madame	BEAUMET Danielle	<i>Présente</i>
Madame	OGGERO Alexandrine	<i>Absente</i>

Mme OGGERO a donné pouvoir à M. CAUDULLO Gilbert

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose la candidature de M. CAUDULLO Gilbert en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1 – Vote du budget primitif 2023

Vu le débat d'orientation budgétaire du jeudi 6 avril 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

À la majorité de 6 voix « POUR », ZERO « CONTRE », ZERO « ABSTENTION »

APPROUVE le budget primitif **2023** arrêté comme indiqué ci-dessus et :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;
- sans définition des opérations détaillées.

Teneur des discussions : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 45.

Présenté le 18/04/2023
Au Conseil d'administration du CCAS
Le Président, Jean- Marie LEONARDIS

